



UN BUDGET INTÉGRAL POUR UNE LOI INTÉGRALE !

*Vu l'ampleur dramatique et systémique des violences qui frappent les femmes et les enfants, de la sphère familiale au lieu de travail, de la maison à l'école,... la **Coalition féministe et enfantiste pour une loi cadre intégrale** souligne que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit être placée au cœur de cette rentrée politique et médiatique.*

Après le fiasco judiciaire et politique de l'affaire Lyhana, la colère citoyenne et les fortes mobilisations depuis juin, ont contraint le 1^{er} ministre à inscrire l'examen de la Loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles à l'Assemblée nationale au 1^{er} octobre.

Fruit du travail de la coalition et de la CIVISE depuis plusieurs années, inspirée des 140 mesures de la coalition, cette proposition de loi Cadre intégrale, comporte 69 articles qui concernent la justice, la police, l'école, la santé, le repérage, le signalement, la protection.

Loi « Intégrale » signifie prise en charge intégrale, et implique une approche intersectionnelle pour comprendre comment se cumulent sexisme, racisme, précarité, handicap, et lutter contre les discriminations.

La CGT prend toute sa part dans l'initiative portée avec les associations et syndicats de la coalition féministe et enfantiste.



94%
des affaires
de viol
sont classées
sans suite

Sur le lieu de travail, lieu de rapports de domination où 30 % des salariées ont déjà subi des agressions ou du harcèlement et où 80 % des employeurs n'ont aucun plan de prévention, l'urgence est absolue !

Inscrire de nouveaux droits dans la loi ne suffira pas si les services publics et les associations chargés de prévenir les violences, de protéger et d'accompagner les victimes n'ont pas les moyens humains et financiers de remplir leurs missions.



La CGT appelle à maintenir la pression jusqu'à l'adoption de la loi et exige :

> La reprise intégrale des 140 propositions de la coalition, notamment sur les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

> des moyens à la hauteur d'un engagement budgétaire de 3 milliards par an a minima pour traiter les dossiers dans les délais, former l'ensemble des professionnel·les (prévention, identification, protection, réparation), protéger les victimes et stopper l'impunité.

Seulement 1%
des auteurs de
viols sur enfant
sont condamnés

UN QUESTIONNAIRE DÉCONNECTÉ DE TOUTE MESURE

Alors même que le cabinet du ministre de l'Éducation nationale a reçu début août une délégation de la Coalition au sujet de l'article 30 portant sur l'entretien individuel, le ministre a annoncé dans la presse fin août la mise en place d'un questionnaire annuel visant à détecter les élèves victimes de violences sexuelles.

Si il est important que l'École se reconnaisse comme un premier espace de prévention, de repérage et de protection, la forme choisie par le ministère prend les choses à l'envers et fait porter sur les élèves la responsabilité de dénoncer des violences. Sans former les personnels à pouvoir accueillir la parole des jeunes victimes, sans augmenter de manière conséquente le nombre de personnels du médical et du social.

Rien ne va !

Pour aller plus loin :

> lien pour signer la pétition :

<https://www.loi-integrale.fr>

> lien vers l'audition de la coalition par la commission le 16 septembre 2026 :

https://videos.assemblee-nationale.fr/video.19433408_6aaa3d6b423ff.-loi-integrale--face-aux-violences-sexuelles-et-sexistes--representantes-de-la-coalition-feminist-16-septembre-2026

> Alice Gayraud, ex-responsable du plaidoyer de la Ciivise

<https://blogs.mediapart.fr/alice-gayraud/blog/110926/questionnaire-sur-les-violences-un-enfant-qui-parle-merite-mieux-qu'une-case-cocher>